Nations Unies S/PV.4117



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4117e séance

Mercredi 22 mars 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Canada	M. Vamos-Goldman
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ag Oumar
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/215)

00-35440 (F)

La séance est ouverte à 12 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/215)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Kastrup (Allemagne), M. Vento (Italie), M. Monteiro (Portugal) et M. Göktürk (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 de son règlement provisoire, d'inviter M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, qui figure dans le document S/2000/215.

Au cours de cette séance, le Conseil va entendre un exposé de M. Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général, daté du 14 mars dont le Conseil est saisi, constitue le troisième rapport d'étape trimestriel sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dans le cadre de la période actuelle de son mandat, qui viendra à expiration en juin prochain. Le rapport décrit comment et dans quels domaines la MINUBH a progressé dans l'exécution de son mandat, et il décrit également les domaines dans lesquels la MINUBH rencontre de la résistance et de l'obstruction dans l'exécution dudit mandat.

Comme le rapport l'indique, la MINUBH continue de mettre l'accent sur cinq domaines prioritaires dans le cadre de son mandat général qui consiste à surveiller et à restructurer les organismes chargés de l'ordre public en Bosnie-Herzégovine. Ces cinq domaines sont les suivants : premièrement, le recrutement de membres de minorités afin de modifier le caractère monoethnique de la police et de la rendre de plus en plus représentative de la communauté qu'elle sert; deuxièmement, la mise en place du Service frontalier de l'État, afin de renforcer les institutions communes de l'État de Bosnie-Herzégovine pour ce qui a trait aux deux entités (la Fédération et la Republika Srpska); troisièmement, la mise en oeuvre de la décision arbitrale relative à Brčko, qui constituera un exemple important et servira de modèle en matière de coopération multiethnique; quatrièmement, la prestation d'une assistance relativement à la réforme judiciaire et à l'examen des nominations judiciaires; et cinquièmement, la formation d'un contingent de police multiethnique de Bosnie-Herzégovine pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Le progrès le plus important survenu au cours des trois mois qui font l'objet de ce rapport est peut-être l'inauguration officielle du district multiethnique de Brčko. Comme indiqué dans ce rapport, la MINUBH s'est acquittée de sa part dans les efforts de la communauté internationale à Brčko en diminuant les effectifs des anciennes forces de police séparées et en les intégrant, avec les effectifs sélectionnés, dans une force de police unifiée multiethnique, composée de 45 % de Serbes, 37 % de Bosniens, 16 % de Croates et 2 % de représentants d'ethnies diverses. Le 13 mars, après que le rapport du Secrétaire général a été achevé, le Commissaire du Groupe international de police (GIP) a remis des badges de la MINUBH à tous les officiers de police autorisés de Brčko. Il faut noter, toutefois, que des aspects pratiques importants de l'administration du

district de Brčko doivent toujours être réglés, notamment la question de la législation relative à la police. Pour le moment, la police du district fonctionne à partir de systèmes judiciaires distincts qui régissent les régions du nord et du sud de la ligne frontalière entre les entités.

Modifier le caractère monoethnique des organismes chargés de l'ordre public est un processus qui évolue lentement, essentiellement par la nomination de policiers provenant des minorités qui ont été formés dans les deux écoles de police créées grâce aux efforts menés par la MINUBH, il y a deux ans, en 1998. Il est toutefois évident que le recrutement et la formation d'un nombre relativement peu élevé de cadets de niveau inférieur ne sont pas des mesures suffisantes pour changer de façon importante la composition ethnique des forces de police locales. C'est la raison pour laquelle la MINUBH encourage les anciens agents de police de la communauté de réfugiés à retourner en Bosnie-Herzégovine, recrute des anciens agents de police déplacés et prend des dispositions pour qu'il y ait des échanges d'agents de police actifs entre la Republika Srpska et la Fédération. Ces efforts sont difficiles à mener à bien, puisqu'ils se heurtent à tous les obstacles qui accompagnent habituellement les retours de réfugiés et de personnes déplacées, en Bosnie comme ailleurs.

Dans les deux cantons de la Fédération — le canton 6 (Bosnie centrale) et le canton 7 (Herzegovina-Neretva) — où les policiers bosniens et croates sont en nombre à peu près égal, leur intégration à une force de police véritablement commune, plutôt qu'à deux forces de police parallèles a été entravée par l'obstruction et la résistance. Ceci est particulièrement évident à Mostar. Comme l'indique en détail le rapport du Secrétaire général, les autorités du secteur ouest de Mostar, sous contrôle croate, s'obstinent même à refuser d'autoriser les policiers bosniens à travailler dans le même bâtiment que leurs collègues croates. Au cours de la semaine dernière, de légers progrès ont été enregistrés lorsque, accompagnés par des policiers du Groupe international de police (GIP), les policiers bosniens ont été autorisés à entrer dans le bâtiment pour inspecter les bureaux et à des fins de formation. Même ce progrès minime a obligé non seulement la MINUBH, mais aussi le Haut Représentant et la Force multinationale de stabilisation (SFOR) à faire fortement pression.

Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, la MINUBH aura besoin de l'appui du Conseil de sécurité et des États Membres à même de faire pression sur les autorités croates de Bosnie et serbes de Bosnie pour surmonter la résistance qu'elles opposent au recrutement des minorités et à l'intégration de la police.

En ce qui concerne le Service frontalier, des événements positifs se sont produits après la publication du rapport du Secrétaire général. La présidence commune a approuvé un organigramme transparent qui prévoit la responsabilité du Service frontalier par le biais du Conseil des ministres de la présidence. Ceci permet le respect des conditions minimales prévues par la MINUBH et le projet a donc été relancé avec toutefois énormément de retard, en raison principalement de l'obstruction qui lui a été opposée au Parlement.

En ce qui concerne les activités en cours de la MINUBH dans le domaine du contrôle et de la formation de la police locale et dans les enquêtes réalisées sur les violations des droits de l'homme, il n'y a pas grand chose à ajouter au rapport du Secrétaire général. La MINUBH continue de procéder à des contrôles précis en assurant la coïmplantation de policiers du GIP dans les postes de police locaux et oriente de plus en plus ses activités de formation vers une formation spécialisée et une formation d'enseignants. Les principales activités de formation de la MINUBH sont pratiquement terminées.

Enfin, je suis heureux d'annoncer que le premier contingent de policiers de Bosnie-Herzégovine qui vont servir dans le cadre d'une opération de maintien de la paix de l'ONU seront déployés au Timor oriental le mois prochain pour servir avec l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

Dans l'ensemble, on peut résumer les trois derniers mois en disant que, même si des progrès ont été réalisés et si la MINUBH a continué à faire des progrès, ces progrès ont été lents. Ils sont souvent davantage dus aux efforts déployés par la MINUBH pour s'acquitter de son mandat et aux mesures prises par la communauté internationale qu'aux mesures prises par les autorités locales. En fait, des éléments radicaux et nationalistes inflexibles et rétrogrades continuent d'opposer une résistance assez importante à chaque étape.

Ceci montre que, plus de quatre ans après la conclusion de l'Accord de Dayton, sa mise en oeuvre continue à poser des problèmes et nécessite un engagement constant et vigoureux de la part de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil pour qu'ils puissent faire leurs déclarations.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi pour son rapport mis à jour.

Le Royaume-Uni se félicite vivement du rapport du Secrétaire général. Nous appuyons les opinions qui y sont énoncées et nous félicitons vivement la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour le travail qu'elle réalise sur le terrain.

Nous estimons que des progrès significatifs ont été enfin réalisés dans le domaine de la réforme judiciaire et de l'intégration des forces de police locales. Un corps judiciaire indépendant et une police efficace sont des éléments fondamentaux si nous voulons parvenir à notre objectif qui est de permettre aux Bosniens de s'approprier la réforme. Je suis également heureux que M. Annabi nous ait rendu compte des progrès qui ont été réalisés dans la création d'un Service frontalier. Les progrès réalisés en faveur d'une société libre et équitable en Bosnie-Herzégovine sont importants pour la stabilité de la région des Balkans dans son ensemble. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport du Représentant spécial, M. Carl Bildt sur ce sujet lorsqu'il viendra à New York le mois prochain.

Je voudrais faire deux brèves remarques bien précises : tout d'abord, à propos du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire mentionné dans le rapport qui définit la fin de ce programme prévue d'ici la fin de cette année. Il s'agit d'un programme très utile, de l'avis du Royaume-Uni, dont les conclusions vont être fondamentales pour assurer la réforme indispensable du système judiciaire en Bosnie. Les rapports que publie à présent ce programme doivent être mis en oeuvre. Nous croyons comprendre que l'ONU ne prévoit aucune prorogation des activités du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire dans ce domaine après la fin de son mandat et j'encourage le Secrétariat à examiner comment la mise en oeuvre de ce programme pourra se faire au mieux. Si cela signifie qu'il faudra laisser une autre organisation se charger de la mise en oeuvre, nous devrons alors envisager des mesures pour assurer la continuité. J'aimerais avoir l'avis de M. Annabi sur ce point.

Ma deuxième remarque concerne la stratégie de départ de la MINUBH. Le rapport du Secrétaire général ne nous donne aucune idée du plan d'ensemble prévu pour les activités futures de la Mission. Le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire offre l'exemple concret d'un programme qui atteint ses objectifs et qui va pouvoir mettre un terme à ses activités, mais ce n'est pas le cas pour la majorité des activités de la MINUBH et nous aimerions avoir une évaluation plus ciblée des réalisations qui ont été faites à ce jour et des plans d'action pour l'avenir. Ceci n'enlève rien à l'admiration que nous éprouvons pour ce que fait la MINUBH mais je pense qu'il est raisonnable de nous tourner vers l'avenir.

M. Minton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Sous-Secrétaire général M. Annabi de son exposé d'aujourd'hui et souhaiter la bienvenue à tous ceux qui ont été invités à prendre la parole. Nous avons tous participé largement aux efforts internationaux déployés en faveur de la Bosnie.

Nous nous félicitons des efforts résolus déployés par le Représentant spécial M. Klein pour mener à bien le mandat que lui a donné le Conseil par sa résolution 1247 (1999). Ces efforts semblent porter leurs fruits. Il est clair que des progrès ont été accomplis, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, dans plusieurs domaines critiques en ce qui concerne notamment la restructuration de la police, la réforme de l'appareil judiciaire et l'établissement d'une force de police unifiée à Brčko.

Comme l'Ambassadeur Greenstock, nous pensons que les travaux du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire méritent tout particulièrement d'être mentionnés. Ce programme a apporté une très grande contribution en matière de surveillance de la justice. Il s'achèvera à la fin de l'année une fois sa tâche terminée, comme convenu, mais nous pensons qu'il est nécessaire que le progrès se poursuive et que les recommandations du programme soient mises en oeuvre. Afin d'assurer que les rapports de ce programme fassent l'objet d'un suivi, mon gouvernement collabore avec les responsables de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations et avec la communauté des donateurs pour créer un nouveau programme de réforme judiciaire qui, nous l'espérons, disposera de suffisamment de ressources et du mandat nécessaire de la Conférence de mise en oeuvre de la paix.

Je voudrais également rappeler qu'au mois de novembre dernier, la présidence commune de la Bosnie a participé à une séance du Conseil de sécurité — séance historique qui a annoncé un certain nombre de décisions rassemblées sous le nom de Déclaration de New York. Là également, nous saluons les récents progrès dans l'application de cette déclaration et prenons note des efforts accomplis, notamment pour ce qui est d'établir un secrétariat pour la présidence commune, d'organiser un contingent de police multiethnique déployé auprès de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et de trouver

un financement supplémentaire pour le Conseil des ministres.

Tout ceci est fort bien mais cela ne représente qu'une partie de la situation. On rencontre encore beaucoup de résistance en Bosnie pour effectuer les réformes qui sont préconisées dans la Déclaration de New York. Par exemple, si une loi établit bien le Service national des frontières, ce dernier a dû être imposé par le Bureau du Haut Représentant. S'il y a bien eu un mouvement en faveur de l'établissement d'un passeport unique, ces progrès ont été minés par des déclarations publiques inutiles et des obstacles qui risquent d'entraîner de nouveaux retards.

Nous devons, sans aucun doute, continuer d'insister sur le fait que les dirigeants de la Bosnie doivent assumer leurs responsabilités et faire des choix difficiles. Pour autant, cela ne signifie pas que nous rejetons le concept de propriété établi par le Haut Représentant, M. Petritsch; au contraire, nous devons être réalistes et déterminés quant à son application. Les progrès ne sauraient cacher que nombreux sont ceux qui en Bosnie et ailleurs dans la région ne sont pas en faveur d'une Bosnie multiethnique unifiée. Des nationalistes extrémistes n'ont pas renoncé à saper Dayton et ce qu'il représente; des criminels cherchent à protéger et préserver des profits illicites. Nous ne devrions pas être surpris par la résistance à l'intégration du Ministère de l'intérieur et des forces de police qui se manifeste à Mostar, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport. Même au moment où le nouveau gouvernement démocratique en Croatie prend des mesures pour rationaliser et rendre transparente son aide aux Bosno-croates (ou nationalistes croates), les plus extrémistes, à Mostar, n'ont fait que résister plus vigoureusement à la réforme. Nous avons vu d'autres exemples, notamment les menaces pesant sur les élections municipales du fait des extrémistes serbes en Républica Srpska.

Une obstruction aussi persistante des extrémistes exige une réaction ferme et énergique de la part de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), du Bureau du Haut Représentant, et, en dernier ressort, du Conseil de sécurité. La solution n'est pas de se livrer à une rhétorique enflammée, comme l'ont fait récemment certains dirigeants. Propriété ne signifie pour nous qu'il faille partir ou prendre la sortie de secours; cela indique qu'il faut intensifier nos efforts en faveur de ceux qui font tout — et je suis heureuse de dire que leur nombre croît de jour en jour — pour que les espoirs de Dayton deviennent réalité.

Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général des efforts qu'il déploie en Bosnie ainsi que les responsables bosniaques qui oeuvrent à la mise en oeuvre des promesses de Dayton. Ils sont résolus à établir un gouvernement central en Bosnie, à faire revenir les réfugiés dans les zones urbaines et à mettre en oeuvre les autres tâches fondamentales qui permettront à la Bosnie d'avoir un avenir stable. Nous continuons de leur prêter notre appui dans leur tâche difficile mais essentielle.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à M. Annabi de son intervention. La situation en Bosnie-Herzégovine ne permet pas de faire des prévisions particulièrement encourageantes, pour autant elle ne doit pas inciter au pessimisme. Les progrès sont lents mais ils se poursuivent. Il importe avant tout de rendre le processus du règlement bosniaque irréversible et solide, de parvenir à renforcer l'État multiethnique en Bosnie-Herzégovine, grâce à la mise en place de fondements démocratiques, au respect des droits de tous les peuples de ce pays; et d'encourager les Bosniaques eux-mêmes à assumer leur principale responsabilité quant au sort de leur État.

Nous estimons de la plus haute importance que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine reconnaissent la nécessité d'une stricte application de l'Accord de Dayton, comme base de l'édification d'une société démocratique et stable. La signature au mois de novembre dernier par les membres de la présidence de Bosnie-Herzégovine de la Déclaration de New York constitue un témoignage positif de cette prise de conscience; la mise en oeuvre sans amendements arbitraires du document fondamental de Dayton est l'idée directrice de la Déclaration.

La mise en oeuvre de Dayton représente la condition fondamentale pour assurer le succès des efforts pour parvenir à un règlement durable et effectif en Bosnie. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les récentes déclarations d'hommes politiques bosniaques représentant différentes communautés du pays qui proposent de «corriger» ou de «compléter» les Accords de Dayton. Nous estimons que cette approche est contre-productive.

L'intervention de M. Annabi et le rapport du Secrétaire général (S/2000/215) font clairement ressortir quelques-uns des aspects fondamentaux du processus d'édification d'un État bosniaque : le renforcement des institutions démocratiques et du maintien de l'ordre; la création d'un système judiciaire indépendant et efficace; la réorganisation de la police bosniaque sur une base véritablement multiethnique; la mise en place d'un service frontalier unique; l'adoption rapide de la loi électorale; le retour des réfugiés et des personnes déplacées; le respect des droits de toutes les

communautés de Bosnie-Herzégovine; la libéralisation de l'économie et la lutte contre la corruption et la délinquance.

Nous pensons qu'il faut surmonter aussi rapidement que possible les difficultés restantes quant au niveau de coordination requis entre les deux entités, non seulement dans les organes d'État bosniaques mais également dans les rapports entre les entités et les grandes structures internationales en Bosnie, notamment le Haut Représentant ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine dans son ensemble.

Nous devons avouer notre préoccupation au regard de la situation à Brčko et à Mostar. Il est important de prendre en compte la résurgence de l'extrémisme politique en Bosnie-Herzégovine. Nous soulignons à nouveau que l'activité du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie doit être dépolitisée et que la détention d'accusés sur la base de mandats du Tribunal ne doit se faire qu'avec l'accord des États sur les territoires desquels ils se trouvent. Nous sommes catégoriquement opposés à l'idée de faire la chasse armée aux accusés.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par les manifestations d'extrémisme bosnien, en particulier les dernières déclarations de M. Izetbegović caractérisant les représentants des peuples serbes et croates en Bosnie-Herzégovine non pas comme de simples hommes politiques mais plutôt comme des ennemis des Bosniens. De telles déclarations confirment nos inquiétudes; elles suscitent l'hostilité interethnique et sapent les fondements de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine. Si nous ne réfrénons pas résolument ces forces, ces attaques de Dayton entraîneront une nouvelle détérioration de la situation dans le pays : les tensions déborderont inévitablement des frontières et entraîneront une recrudescence des problèmes au Kosovo, en Albanie et en Macédoine.

Toute tentative d'imposer des décisions qui paraissent inacceptables aux représentants ne serait-ce que d'une des trois communautés de Bosnie-Herzégovine pourrait amener à une explosion de mécontentement, au renforcement des tendances centrifuges croissantes en Bosnie et à une recrudescence des tensions sur tout le territoire du pays. Nous sommes convaincus que le potentiel de Dayton est encore loin d'être épuisé et que sa révision aujourd'hui créerait d'avantages de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Raison pour laquelle l'évocation même de la possibilité d'une révision de l'Accord de paix nous semble être une mauvaise idée.

Pour sa part, en tant que l'un des principales participants au règlement bosniaque, la Russie continuera d'apporter une contribution active et pratique au processus de paix, sur la base de l'exécution complète et scrupuleuse de l'Accord de Paris et de l'Accord de Dayton. Cela doit être également l'objectif de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

J'ai cru comprendre qu'avant le début de cette séance, l'on a discuté de la possibilité que le Président fasse une déclaration à la presse après l'ajournement de cette séance. En toute franchise, ma délégation ne voit pas très bien quelle a été la conclusion de cette discussion. Nous estimons que le sujet est trop important; je pense que toute déclaration doit faire l'objet d'un accord entre tous les membres du Conseil de sécurité avant d'être prononcée.

M. Vamos-Goldman (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de son exposé.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) continue de contribuer notablement à la stabilité en Bosnie-Herzégovine et restera un élément crucial de tout effort international de rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région des Balkans. Le Groupe international de police (GIP), en particulier, a apporté une importante contribution à la réforme de la police et au retour à l'état de droit.

Nous sommes néanmoins préoccupés par les manoeuvres d'obstruction auxquelles s'est heurtée la MINUBH dans un certain nombre de ses tâches capitales. Comme l'a signalé M. Annabi, il continue d'y avoir des problèmes dans la mise en place du Service frontalier même après que la loi portant création de ce service a été imposée par le Haut Représentant. De même, les manoeuvres d'obstruction des autorités croates à Mostar, dont fait état le rapport du Secrétaire général, sont pour nous une autre grave source de préoccupation.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers d'avant-guerre est une autre priorité majeure. Nous encourageons les autorités bosniaques à mettre intégralement en oeuvre les mesures susceptibles d'inciter les populations au retour, comme la loi foncière, et à cesser de faire obstruction aux expulsions légales. C'est à l'aune des progrès dans ce domaine que l'on pourra vraiment juger de l'attachement réel des autorités bosniaques à une paix durable dans le cadre de l'Accord de Dayton.

Les défaillances du système judiciaire de Bosnie constituent un obstacle notable au développement d'un État

démocratique moderne. Nous notons que les parlements de Bosnie-Herzégovine envisagent d'adopter une législation portant sur l'examen des qualifications et des résultats, ainsi que de la nomination de quelque 800 procureurs et juges. Nous saluons également les initiatives prises dans le cadre du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire, et nous convenons avec l'Ambassadeur Greenstock de l'importance de ce programme.

Nous trouvons encourageants les progrès réalisés en ce qui concerne le changement de la composition des forces de police, même si nous notons et déplorons les difficultés qui existent en Republika Srpska. En outre, les progrès enregistrés dans les opérations de présélection destinées à l'établissement du Registre du personnel de police et la création d'une réunion consultative ministérielle interentités sur les questions de police constituent des faits encourageants et de bon augure pour l'ensemble de l'application de l'Accord de Dayton.

Enfin, nous appuyons également la coopération de la MINUBH avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans les programmes de déminage, autre initiative essentielle au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans de bonnes conditions de sécurité. L'intensification des activités conjointes entre la MINUBH, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres intervenants est particulièrement positive, comme le travail réalisé par la MINUBH pour mettre au point un programme de formation mis à jour dans le domaine des droits de l'homme, à l'intention du GIP.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de la formule adoptée pour la présente séance du Conseil, qui permet un plus grand échange de vues non seulement entre les membres du Conseil et le Secrétariat, mais également avec des États Membres qui sont directement touchés par cette importante question ou y attachent un intérêt tout particulier. Cette formule permettra certainement de renforcer le processus de consultation entre les membres du Conseil et le reste des Membres de l'Organisation et donc d'enrichir le processus de prise de décisions de ce Conseil.

Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), et remercier également le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de nous avoir présenté ce rapport et de nous avoir informés de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également satisfaits du rapport présenté par la présidence de Bosnie-Herzégovine dans le contexte de l'application de la Déclaration de New York qu'elle a adoptée en novembre dernier.

Nous félicitons la MINUBH et le Représentant spécial, Jacques Klein, des efforts constants qu'ils déploient pour restructurer et réformer les forces de police locales et l'appareil judiciaire de Bosnie-Herzégovine. Nous notons que certaines des mesures mises en oeuvre par la MINUBH dans le cadre d'interventions plus ciblées et plus intégrées commencent à porter leurs fruits et que la Mission a fait de nouveaux progrès dans nombre de domaines centraux de son mandat.

Nous sommes toutefois préoccupés par les manoeuvres d'obstruction et les retards auxquels continuent de se heurter les efforts d'intégration des policiers de toutes les ethnies dans certains cantons, notamment le canton 7 — Mostar. Nous sommes également anxieux de voir la mise en place rapide du Service frontalier mentionnée par M. Annabi, par le Secrétaire général aux paragraphes 10 et 11 de son rapport. M. Annabi a souligné — et le rapport également — l'importance que revêt le Service frontalier pour la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la mise en place et l'intégration de la force de police multiethnique, à laquelle il faut continuer à oeuvrer sérieusement dans les deux entités, et en particulier en Republika Srpska. À cet égard, nous notons l'observation du Secrétaire général sur le fait que la Republika Srpska n'a pas atteint les objectifs clefs fixés en matière de recrutement des minorités. Toute entrave à de nouveaux progrès en la matière n'est certes pas acceptable.

Nous continuons de nous élever énergiquement contre les manoeuvres d'obstruction et l'ingérence dans la mise en oeuvre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. On ne devrait pas laisser les obstructionnistes et les groupes politiques extrémistes entraver la progression du processus de paix. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que la Présidence de Bosnie-Herzégovine appuie très volontiers l'application des différentes mesures envisagées dans la Déclaration de New York.

Il va sans dire que la coopération et le rôle constructif des dirigeants locaux sont d'une importance primordiale. Sans cette contribution, les efforts de la communauté internationale ne pourront aboutir. Nous engageons par conséquent les dirigeants politiques à tous les niveaux à faire preuve d'un engagement et d'une détermination semblables à ceux qu'ont montré la présidence bosniaque, afin de faire avancer le processus et de parvenir à la création d'un État de Bosnie-Herzégovine démocratique et multiethnique, but final de l'action de la communauté internationale dans le pays.

S'agissant du retour des réfugiés et des personnes déplacées, nous notons qu'en dépit des efforts concertés de la communauté internationale, les progrès sont encore trop lents, et que l'on a pris beaucoup de retard dans la mise en oeuvre de l'annexe 7 des Accords de paix de Dayton. Le Haut Représentant a informé le Conseil en novembre dernier que si les retours se poursuivaient au rythme actuel, le processus de rapatriement prendrait environ 22 ans dans la Fédération et 40 ans en Republika Srpska. Au rythme actuel, par conséquent, le processus de rapatriement ne prendra concrètement jamais fin, ce qui, bien sûr serait une victoire pour le fléau du nettoyage ethnique. Il faut éviter cela à tout prix.

Le problème des réfugiés est bien sûr au coeur de la situation actuelle d'insécurité, qui est due à l'absence d'ordre public, ainsi qu'aux diverses manoeuvres d'obstruction politiques et administratives. D'où la nécessité de déployer des efforts plus énergiques en vue d'instaurer le climat de sécurité nécessaire moyennant, notamment, la mise en place et l'application de projets permettant d'accroître les débouchés économiques. À cet égard, imposer des conditions en échange de toute assistance de la part des institutions et des donateurs internationaux permettrait peut-être d'inciter toutes les parties concernées à faire preuve du respect et de la coopération nécessaires et de faciliter le processus de rapatriement.

La réconciliation doit rester une des toutes premières priorités en Bosnie-Herzégovine. Il faut remédier aux répercussions de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité sur la vie dans le pays et veiller à ce que justice soit faite, et rapidement. À cet égard, le travail effectué en Bosnie-Herzégovine par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est particulièrement important, et la communauté internationale doit continuer de l'appuyer fermement. À l'évidence, la liberté dont continuent de jouir les principaux criminels de guerre, comme Radovan Karadzic et Ratko Mladic, nuit au message que l'on veut faire passer et contribue au climat d'insécurité qui limite la progression du processus de paix. L'arrestation et la poursuite en justice de toutes les personnes inculpées de crimes de guerre permettraient non seulement de faire la justice, mais également de réaliser l'objectif à long terme de la réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, ma délégation félicite la MINUBH de tous les succès obtenus jusqu'à présent, notamment du programme de mise en place en Bosnie-Herzégovine d'un contingent de police pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Il est également encourageant de voir que les préparatifs sont déjà en cours pour la mise en place d'un contingent militaire en Bosnie-Herzégovine aux mêmes fins.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons du rapport présenté par le Secrétaire général sur les progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis le 17 décembre 1999, ainsi que de l'exposé oral présenté par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi.

Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, des progrès indéniables ont été réalisés en matière de restructuration de la police, de réforme de l'appareil judiciaire et de création d'une force de police unifiée à Brčko, en janvier dernier. À cet égard, il convient de souligner que cette force de police unifiée s'est bien acquittée de sa tâche au cours de la cérémonie qui a eu lieu pour la création du district de Brčko. Il convient d'appuyer pleinement les efforts déployés par la Mission pour changer la composition ethnique des forces de police locale de façon qu'elle corresponde mieux à la structure multiethnique des communautés qu'elles servent, améliorer la coopération interentités en matière de police, dépolitiser les administrations locales de police et promouvoir la mise en place d'une police judiciaire.

Il est toutefois regrettable qu'en dépit de ce qui a été conclu dans la Déclaration de New York, le fait qu'à plusieurs reprises, le Parlement n'ait pas été en mesure de voter la loi sur le Service national des frontières a contraint le Haut Représentant à imposer ladite loi le 13 janvier dernier.

Nous sommes également préoccupés par le fait que certains fonctionnaires s'obstinent à encourager les divisions plutôt que d'oeuvrer en faveur d'une coexistence intégrée. À cet égard, nous ne pouvons que rejeter l'attitude adoptée par les autorités croates à Mostar à l'égard des fonctionnaires bosniens, que l'on empêche de travailler dans le même bâtiment que leurs homologues croates.

Nous ne pouvons laisser passer cette occasion de signaler la décision importante récemment adoptée par le Haut Représentant tendant à créer le district de Brčko de Bosnie-Herzégovine, et marquant l'entrée en vigueur du Statut du district et la nomination des autorités correspondantes. Nous espérons que les autorités de la Bosnie-Herzégovine et celles des deux entités prendront toutes les mesures nécessaires de façon à permettre le plein épanouissement du district.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la promesse faite par le Gouvernement croate récemment élu de respecter la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et de coopérer avec sa population et avec la communauté internationale est un fait positif.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à l'initiative consistant à constituer un contingent d'officiers de police des deux entités et des trois groupes ethniques pour qu'ils participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), et remercier M. Annabi de son exposé.

Nous avons noté que depuis la fin de l'année dernière, la MINUBH a fait oeuvre utile en aidant à la restructuration de la police et à la réforme de l'appareil judiciaire. En particulier, des progrès ont été réalisés pour établir une force de police multiethnique, ce qui est louable. Nous espérons que la MINUBH poursuivra cette tâche. Si nous réussissons à établir une force de police multiethnique en Bosnie-Herzégovine, cela constituera des enseignements sur lesquels pourront s'appuyer d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons également noté que des problèmes demeuraient en Bosnie-Herzégovine. La réconciliation nationale se heurte toujours à de nombreux obstacles et à de nombreuses difficultés. Il y a des actes de chantage et d'autres délits, des ingérences politiques et de la corruption entre les groupes ethniques. La solution de ces problèmes exigera des efforts constants de la part des différentes parties en Bosnie et de la communauté internationale, et notamment de la MINUBH.

Dans son rapport, le Secrétaire général a dit clairement que la MINUBH avait besoin de l'appui du Conseil de sécurité, ainsi que des États Membres ayant de l'influence sur les Croates et les Serbes de la Bosnie-Herzégovine afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. Cette recommandation du Secrétaire général mérite notre attention.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous avons écouté avec intérêt l'exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, et nous le remercions pour les informations utiles qu'il vient de nous présenter. Nous saluons à cette occasion les membres de la MINUBH pour leur dévouement et pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer pour la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Le rapport du Secrétaire général ainsi que l'exposé de M. Hédi Annabi font état de nouveaux progrès accomplis par la MINUBH. Cette évolution est d'autant plus encourageante qu'elle se produit dans des domaines sensibles et vitaux, à savoir ceux de la restructuration et de la modification du caractère monoethnique de la police, la création d'un système judiciaire fiable et impartial et la consolidation de l'état de droit.

Toutes les initiatives entreprises par la MINUBH s'avèrent en fait nécessaires d'autant plus qu'elles sont destinées, selon la démarche préconisée et suivie par la MINUBH, à contribuer au renforcement de l'identité nationale, seule à même de mobiliser aussi bien la population que les autorités autour d'un projet commun. Il s'agit de l'élimination totale des clivages ethniques qui constituent à nos yeux l'obstacle majeur devant la réconciliation tant recherchée.

Certes, comme il est indiqué dans le rapport, certaines initiatives se sont heurtées à des manoeuvres d'obstruction alors qu'elles sont de nature à créer une dynamique de paix nécessitant l'engagement constant de la communauté internationale dans son ensemble. L'appui ferme et continu du Conseil de sécurité à la MINUBH aiderait à surmonter les résistances et à infléchir les forces opposées au changement.

Nous constatons que malgré les progrès encourageants, la situation en Bosnie-Herzégovine demeure précaire. L'insécurité, l'instabilité, le retour des réfugiés, ainsi que les conditions économiques et sociales difficiles constituent encore des facteurs de préoccupation nécessitant un engagement plus ferme de la part de la communauté internationale et une coordination plus étroite entre tous les intervenants.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les activités des organismes des Nations Unies dans les différents domaines. Ces activités entreprises notamment par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) procèdent d'une vision globale et multidisciplinaire et revêtent un rôle d'une importance capitale dans la mise en place d'une approche solidaire contribuant à la réalisation d'un objectif commun.

Il est important, à cet égard, de souligner dans ce contexte le rôle de l'éducation dévolu à l'UNESCO dans la promotion d'une culture de tolérance et de paix pour l'émergence d'une nouvelle génération en Bosnie-Herzégovine qui aura surmonté les affres psychologiques d'un conflit qui a marqué aussi bien la conscience bosniaque que celle de la communauté internationale.

Enfin, nous sommes persuadés que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine ne pourrait être envisagé sans une vision globale s'appliquant à toute la région des Balkans qui, dans son ensemble, fait face à des défis aussi multiples que semblables.

M. Levitte (France) : Je tiens d'abord à saluer la possibilité qui est offerte aujourd'hui à certains États directement concernés par la situation en Bosnie-Herzégovine de pouvoir s'exprimer. Je remercie M. Annabi des informations qu'il nous a données.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et sa composante principale, le Groupe international de police (GIP), mènent une action discrète mais efficace. La tâche qui leur a été confiée par le Conseil de sécurité vise à l'instauration des principaux éléments d'un véritable état de droit en Bosnie-Herzégovine. C'est le sens de l'action du Groupe international de police en faveur d'une formation des polices locales et d'une intégration au sein des polices locales de représentants de minorités. C'est le sens aussi de la contribution plus récente de la MINUBH au programme de réforme des structures judiciaires sous l'égide du Haut Représentant. Il s'agit de permettre à chaque citoyen en Bosnie-Herzégovine de pouvoir faire appel à la police, d'avoir recours aux tribunaux pour faire valoir ses droits, sans craindre un traitement différencié de son dossier en raison de son origine ethnique.

Il s'agit également de lutter contre les trafics, les pressions, qui entravent encore le développement de la Bosnie-Herzégovine. La MINUBH continue ainsi de se heurter à de fortes obstructions dans la mise en oeuvre de son mandat. Sa tâche demeure difficile et exige un soutien politique et matériel continu.

L'existence d'autres crises dans la région ne doit pas détourner l'attention de la situation en Bosnie-Herzégovine. La France, qui fournit un peu plus de 100 policiers au Groupe international de police, continuera de soutenir cette mission et le Représentant spécial du Secrétaire général dans leur action.

Je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir choisi un officier de gendarmerie français, le général Coeurderoy, pour diriger le Groupe international de police. Le général Coeurderoy aura à coeur de poursuivre l'action entreprise par ses prédécesseurs, dont il convient de saluer à nouveau l'action.

Je souhaiterais faire quatre remarques particulières et poser quelques questions au Secrétariat. Ma première remarque porte sur la création d'un Service des frontières. Cette création, nous semble-t-il, est essentielle pour la lutte contre les trafics et pour la construction d'un véritable État. Malheureusement, le Haut Représentant a dû se résoudre à imposer la loi portant création de ce Service faute d'une adoption de cette loi par le parlement. Cet état de fait est évidemment regrettable, et cela soulève à nouveau la question fondamentale, souvent évoquée dans cette instance et notamment par le Haut Représentant lui-même, de la nécessité d'une appropriation, par les responsables de Bosnie-Herzégovine eux-mêmes, de l'avenir de leur pays.

La présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine vient de faire rapport au Conseil de sécurité sur la mise en oeuvre des engagements pris ici le 15 novembre 1999. C'est un développement qu'il convient d'encourager, afin de permettre un suivi réel des décisions adoptées. Malgré les retards et grâce à la décision courageuse du Haut Représentant, le Service des frontières devrait voir le jour. Ma question est la suivante : M. Annabi peut-il nous préciser le calendrier et le financement maintenant envisagé pour la création de ce service indispensable?

Ma deuxième remarque porte sur la nécessaire réforme des structures judiciaires. Cette question a déjà été évoquée par l'Ambassadeur du Royaume-Uni. La MINUBH y contribue par un travail d'évaluation dans le cadre d'un programme plus large, sous l'égide du Haut Représentant. Ce travail devrait être achevé d'ici la fin de cette année. Dès lors, quelles seront les étapes suivantes de cette réforme? Est-il envisagé que la MINUBH conserve un rôle dans ces étapes ultérieures? Et si ce n'était pas le cas, quelles seraient les organisations concernées par la mise en oeuvre de cette réforme?

Ma troisième remarque porte sur la proposition faite par la MINUBH, dans le cadre du Pacte de stabilité, de créer une école supérieure de police pour l'Europe du Sud-Est dans son ensemble. La formation des policiers est évidemment une des tâches importantes que les Nations Unies ont mises en oeuvre dans plusieurs opérations au sein des Balkans. Nous aurions aimé savoir, de façon plus

détaillée, quels sont les modalités et les objectifs d'une telle école.

Quatrième et dernière remarque, de nature plus générale : la délégation française serait intéressée par l'évaluation, que pourrait fournir le Secrétariat, sur l'influence en Bosnie-Herzégovine même, sur le travail de la MINUBH, des évolutions régionales, comme par exemple la situation au Kosovo ou, comme cela est indiqué dans le rapport, le changement politique en Croatie.

L'intérêt de ces réunions est certes de recueillir des indications détaillées du Secrétariat. Mais au-delà, ces réunions doivent également être pour nous l'occasion d'apporter tout notre soutien à la Mission des Nations Unies, en particulier en appuyant son action sur des points précis. Aujourd'hui, deux sujets sont notamment évoqués dans le rapport. D'abord, les difficultés rencontrées dans le canton 7, à Mostar, et ensuite le recrutement de policiers issus de groupes minoritaires en Republika Srpska. Sur ces deux points, le Conseil devrait, nous semble-t-il, appeler les responsables concernés à faire en sorte que leurs services se mettent en conformité avec leurs obligations dans les meilleurs délais.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la réunion d'aujourd'hui, et nous remercions M. Annabi de son exposé complet.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). L'Ukraine est très satisfaite du travail accompli par la Mission au cours de la période couverte par le rapport, notamment dans les domaines de la restructuration et de la réforme de la police ainsi que de la réforme de l'appareil judiciaire. S'agissant de la restructuration de la police, nous reconnaissons l'importance particulière de la mise en oeuvre efficace du projet de rassemblement de données sur les tendances dans la police en Bosnie-Herzégovine, de la création d'une réunion consultative ministérielle interentités sur les questions de police et des progrès accomplis dans l'établissement d'une police des tribunaux.

En même temps, ma délégation est préoccupée par les manoeuvres d'obstruction et les retards dans l'intégration des policiers bosniens et croates à Mostar et dans d'autres sections du canton 7, ainsi que dans la mise en place du Service frontalier. Aucune obstruction ou résistance faite à la réalisation de ces buts ne devraient être tolérée, et des mesures plus fermes de la part de la MINUBH doivent être envisagées. Dans ce contexte, nous appuyons l'imposition par le Haut Représentant de la loi portant création du Service frontalier après que le Parlement a une fois de plus refusé d'adopter la législation nécessaire.

L'inauguration du Service de police du district de Brčko revêt une grande importance. Nous espérons qu'il contribuera à la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, en ce qui concerne Brčko, de façon satisfaisante pour les deux entités de Bosnie-Herzégovine. Nous aimerions prendre connaissance de la version définitive du nouveau projet de statut du district de Brčko avant qu'il n'entre en vigueur. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de nous fournir ce texte dès la rédaction terminée.

Ma délégation est encouragée par le rapport de la présidence de Bosnie-Herzégovine sur la mise en oeuvre de la Déclaration de New York. Le simple fait que ce rapport ait été soumis au Conseil de sécurité est tout à fait remarquable, compte tenu du problème de coopération entre les membres de la présidence, dans le passé. Le rapport indique un certain nombre de mesures importantes que la présidence a prises afin de mettre en oeuvre la Déclaration de New-York, notamment la création d'un secrétariat mixte, l'organisation du Conseil des Ministres et la mise en place de la première unité mixte de police civile qui participera à des opérations des Nations Unies.

Nous croyons que le processus de paix continuera d'évoluer après l'adoption par le Parlement bosniaque de la loi électorale et d'amendements à la loi sur les passeports, qui mènera à l'utilisation d'un passeport national unique.

Nous nous félicitons du rapport de la présidence mais nous devons admettre qu'il existe encore de sérieuses difficultés qui l'empêche de déployer ses activités en tant qu'organe unique représentant tous les peuples du pays. La position adoptée par un membre de la présidence en ce qui concerne le processus de marginalisation des Croates de Bosnie est un indicateur de ces problèmes, comme l'indique une lettre, en date du 29 février 2000, adressée au Secrétaire général.

Nous avons également noté avec préoccupation certaines tendances négatives et fort dangereuses à réviser l'Accord de paix de Dayton et de Paris prônées par certains responsables du pays. Je renvoie à la lettre du 9 février 2000 adressée au Conseil par le Coprésident du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Siladjžić, qui porte un «Mémorandum sur les impératifs de changement». Nous pensons qu'il est grand temps de redoubler d'efforts pour parachever la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton plutôt que d'essayer de le réviser.

On s'accorde généralement à dire que les progrès réalisés dans l'instauration de la paix en Bosnie-Herzégovine sont considérables. La paix est en train de prendre racine, mais ses fondements sont encore fragiles. Il y a encore beaucoup à faire pour que le processus de paix en Bosnie soit irréversible. La communauté internationale et les Nations Unies ne doivent épargner aucun effort à cette fin. Nous devons aussi réfléchir à la façon de mieux coordonner ces efforts pour éviter toute erreur plutôt que d'accuser toujours les différentes entités de la Bosnie.

Pour sa part, l'Ukraine, en tant que membre du Conseil de mise en oeuvre de la paix et en tant que fournisseur de personnel de police au Groupe international de police (GIP), reste disposée à continuer d'apporter son soutien aux activités de la MINUBH et à contribuer davantage au processus de paix en Bosnie.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite également de la présentation de la réunion d'aujourd'hui qui renforce la transparence des travaux du Conseil et qui permet aux pays qui s'intéressent particulièrement à la question à l'examen de participer au débat.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et M. Annabi du point qu'il a fait sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous félicitons également M. Jacques Paul Klein et la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) de leur activité en Bosnie-Herzégovine que nous appuyons sans réserve. Nous reconnaissons le rôle important que la Mission a joué dans les efforts déployés pour faire revenir la Bosnie-Herzégovine à une situation normale.

Nous attachons une grande importance aux efforts en cours pour renforcer la paix et la stabilité et créer une société et des institutions multiethniques en Bosnie-Herzégovine. La mise en oeuvre de la Déclaration de New York est essentielle dans ce processus.

Nous notons les efforts faits en matière de restructuration et de réforme de la police et notamment les opérations de sélection du personnel de police ainsi que les progrès réguliers faits afin de modifier la composition des forces de police pour qu'elle corresponde à la structure multiethnique des communautés qu'elles servent. Les initiatives visant à doter les policiers de meilleures compétences techniques et à leur inculquer un esprit plus démocratique méritent d'être signalées. Nous attachons de l'importance à la poursuite de la formation des policiers et nous sommes d'accord sur le fait que pour que la réforme de la police devienne un phénomène autonome, il faut assurer une formation professionnelle.

Nous sommes préoccupés par les questions soulevées aux paragraphes 10 et 11 du rapport du Secrétaire général, et en particulier par les difficultés d'intégration des policiers bosniens et croates dans le canton 7 et les retards politiques et administratifs dans la mise en place du Service frontalier. Nous notons que cette dernière question est à l'étude, comme l'a indiqué M. Annabi dans son exposé.

Nous sommes d'accord sur le fait que la restructuration et la réforme de la police doivent avoir pour complément une réforme judiciaire. Il faut supprimer les obstacles politiques, institutionnels et techniques au bon fonctionnement de la justice. Le renforcement de l'ordre public exige un appareil judiciaire efficace et organisé et nous attendons avec intérêt que l'on nous informe des progrès de la réforme judiciaire.

Il est encourageant de noter que le niveau de coordination entre la MINUBH, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Haut Commissariat aux droits de l'homme s'accroît, notamment sur des questions telles que celles des réfugiés et de la formation aux droits de l'homme. Nous voudrions souligner que les travaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont déterminants dans les domaines du renforcement des capacités et de la formation et que le développement et la durabilité de la Bosnie-Herzégovine dépendent de ses ressources humaines et du renforcement de ses institutions.

Nous savons que la MINUBH doit faire face à de nombreux obstacles pour s'acquitter de sa tâche. Nous sommes persuadés que la coopération de tous les groupes est nécessaire et nous demandons instamment à ceux qui ont de l'autorité et de l'influence de renforcer leur collaboration avec la MINUBH.

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de son rapport sur la mise en oeuvre du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous remercions également M. Annabi de la mise à jour fort utile qu'il nous a faite sur la situation.

Ma délégation note avec satisfaction que, malgré des difficultés considérables et constantes, la MINUBH a fait des progrès importants en matière de restructuration de la

police, de réforme de l'appareil judiciaire et dans l'établissement d'une force de police unifiée à Brčko.

Nous prenons acte des problèmes que connaît la MINUBH quant à l'intégration des policiers bosniens et croates dans le canton 7, quant à la mise en place du Service frontalier et quant au non-respect des principes arrêtés par le Groupe international de police qui, notamment, suscite la méfiance et des appréhensions et retarde les efforts déployés par la MINUBH pour mettre en place des forces de police transparentes et responsables. Néanmoins, nous espérons sincèrement que pour le bien de la paix et de la réconciliation, ces problèmes et d'autres problèmes connexes, seront résolus au plus vite afin de permettre à l'exercice de restructuration et de réforme de se poursuivre.

À cet égard, ma délégation partage entièrement l'observation du Secrétaire général faite au paragraphe 33 de son rapport sur la nécessité pour le Conseil d'appuyer la MINUBH dans ses efforts pour appliquer ces initiatives.

Nous prenons également note des efforts du Représentant spécial du Secrétaire général qui se concentrent principalement sur les programmes qui appuient le retour des réfugiés et des personnes déplacées, sur le déminage et le bien-être des enfants. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'achèvement fructueux de projets pilotes visant à prévenir la violence contre les femmes. Il s'agit là de projets très importants que ma délégation apprécie hautement et nous espérons que des fonds seront disponibles pour la mise en oeuvre de ces projets.

Enfin, nous apprécions les efforts de constitution d'un contingent de police de Bosnie-Herzégovine qui sera amené à servir dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies, et nous partageons l'observation formulée à cet égard par le Secrétaire général dans son rapport.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Annabi d'avoir présenté le rapport et je le remercie aussi des informations complémentaires qu'il nous a apportées.

Nous sommes heureux de constater que des faits positifs se sont produits, notamment la restructuration de la police et la réforme judiciaire. Nous sommes toutefois déçus de l'absence de progrès dans le domaine politique. Un projet de loi électorale a été présenté à deux reprises au Parlement et à deux reprises les législateurs n'ont pu se mettre d'accord sur son adoption.

Ma délégation a du mal à envisager la mise en place de mesures allant dans le sens d'une plus grande intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les structures internationales tant que le Parlement n'aura pas adopté de loi électorale. Une loi de ce type est une condition préalable à toute évolution des processus démocratiques.

Au cours des quatre derniers mois, la communauté internationale a assisté au spectacle peu commun d'un Conseil des ministres sur le point d'être déclaré inconstitutionnel. En dépit des efforts de la Cour constitutionnelle et de la Présidence, le problème subsiste et aucune solution n'a encore été trouvée à ce jour. Les Pays-Bas engagent les parties concernées à coopérer efficacement et à manifester une volonté de compromis afin de créer des institutions communes et à les faire fonctionner.

Nous sommes heureux de constater, suite à l'exposé de M. Annabi, que les progrès attendus depuis longtemps ont été réalisés dans la mise en place du Service frontalier national. Il reste que les relations avec le Fonds monétaire international (FMI) pourraient être améliorées. Elles émoussent la volonté des donateurs d'aider la Bosnie-Herzégovine. Dans les circonstances actuelles, il n'est même pas sûr qu'une conférence des donateurs convoquée par la Banque mondiale à la fin du mois de juin puisse avoir lieu comme prévu. Aussi, nous demandons instamment aux parties d'honorer les engagements internationaux de leurs pays ne serait-ce que parce cela faciliterait les efforts internationaux visant à aider la Bosnie-Herzégovine.

Les Pays-Bas s'inquiètent des effectifs actuels de la Force de stabilisation (SFOR) qui seraient déjà en deçà du niveau le plus bas acceptable de 20 000 hommes déployés. Les Pays-Bas estiment que le déploiement des contingents de la SFOR doit être maintenu au niveau prévu par le mandat. Dans ce contexte, je voudrais indiquer que les Pays-Bas ne sont pas partisans de contingents armées du Groupe international de police (GIP).

J'ai déjà fait remarquer que, dans les circonstances actuelles, il est difficile d'envisager des mesures visant à l'intégration plus avant de la Bosnie-Herzégovine dans les structures internationales. Ma délégation est convaincue que ce processus doit être inversé et que des mesures concrètes doivent être prises pour assurer l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans le concert des nations. Les Pays-Bas appuient l'idée d'un plan de route, comme l'a proposé le Commissaire Patten de l'Union européenne, au cours de sa visite récente à Sarajevo. Ce plan vers une étude de faisabilité pourrait constituer une première étape vers un éventuel

accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Enfin, les Pays-Bas s'associent totalement à la déclaration qui sera faite par le Portugal, au nom de l'Union européenne, en tant que membre du Conseil pour la mise en oeuvre de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Tout d'abord, nous remercions M. Hedi Annabi de son exposé très utile.

Compte tenu des principaux points du rapport du Secrétaire général, le Bangladesh estime qu'il est important que la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton soit accélérée.Le Conseil doit envoyer des messages clairs à tous les principaux acteurs afin qu'ils appuient pleinement la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Nous félicitons le Gouvernement qui vient d'être élu en Croatie et qui s'est engagé à coopérer avec la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que ces promesses seront tenues grâce à son influence sur les autorités croates de Bosnie, pour qu'elles redoublent d'efforts en faveur du processus de paix. De même, nous espérons que les autorités serbes de Bosnie bénéficieront de l'appui des Serbes à cette fin. Le soutien de ces deux principaux acteurs est fondamental pour que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) puisse progresser dans l'application de son mandat.

Le rôle principal dans l'engagement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine se joue dans le domaine de la restructuration de la police et de la consolidation du système judiciaire. Le succès de la participation des Nations Unies dépendra de l'ampleur des progrès qui seront réalisés dans ce domaine. Nous nous félicitons de l'initiative importante lancée récemment mais, d'après le rapport du Secrétaire général, nous constatons que les progrès sont tributaires du règlement des difficultés politiques et autres qui entraînent retards et obstacles. Nous espérons que la volonté et la coopération de toutes les parties concernées permettront d'avancer et que les efforts de la MINUBH seront couronnés de succès dans les prochains jours.

Pour terminer, le Bangladesh voudrait souligner que la communauté internationale, en particulier ceux qui ont quelque influence dans la région, redoublera d'efforts pour faire en sorte que l'Accord de Dayton soit intégralement et rapidement mis en oeuvre.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de dire combien nous sommes heureux de vous voir, Monsieur, assumer la Présidence. Cela est très heureux pour la Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons également autant de la forme que du fond de ce débat. Nous pensons que cela sert parfaitement nos objectifs.

Nous avons deux choses à dire, et ensuite je voudrais offrir l'occasion de répondre aux questions et observations de ceux qui participent à ce débat. Maintenant, permettez-moi, très brièvement, de commenter non pas tant sur le fond du rapport que nous examinons mais sur la méthodologie employée.

La présidence de la Bosnie-Herzégovine a récemment envoyé un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de l'Accord de paix, et en particulier de la Déclaration de New York. Ceci se passe de commentaire, même si je suis également prêt à répondre à toutes les questions sur ce point. S'agissant de la méthodologie du rapport examiné par le Conseil de sécurité, permettez-moi tout d'abord de faire les remarques suivantes.

Premièrement, il est très instructif que les questions soient examinées de manière détaillée et que les problèmes y soient spécifiquement soulignés. Cela permet d'éviter l'imputation d'une responsabilité ou d'une culpabilité collective et des généralisations, et d'écarter les stéréotypes inutiles et illégitimes. J'espère également que M. Annabi aura l'occasion de reconnaître que, outre ceux qui font obstruction, nombreux sont ceux — peut-être la majorité — qui, issus de tous les milieux ethniques, appuient les efforts de la Mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et constituent le pivot des progrès actuels de paix en Bosnie-Herzégovine.

Dans cet esprit, je suis particulièrement fier de demander au Conseil de prendre acte, ne serait-ce que brièvement, et sans fanfare ni félicitations — comme elles ont été offertes dans certains cas — que la Mission en Bosnie-Herzégovine est pleinement intégrée à toutes les entités pour ce qui est de la représentation des groupes ethniques. Notre travail ici, aux Nations Unies, reflète la bonne foi et l'enga-

gement professionnel de contribuer à la paix dans notre pays.

Deuxièmement, comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock en ce qui concerne la stratégie de sortie, je pense que nous devons réfléchir à l'efficacité des nombreux facteurs internationaux qui fonctionnent en Bosnie-Herzégovine. Sans eux, assurément, les Accords de Dayton/Paris ne seraient pas possibles. Néanmoins, du fait que la présence d'un certain nombre de facteurs internationaux vient à terme, nous ferions bien d'évaluer — et nous encouragerions certainement cela — l'efficacité de ces facteurs dans l'exécution de leurs mandats en Bosnie-Herzégovine.

Les représentants de Bosnie-Herzégovine sont responsables devant la communauté internationale et plus encore devant les électeurs de Bosnie-Herzégovine. Je crois qu'il est également approprié que ces facteurs internationaux aient à rendre compte à une instance telle que le Conseil de sécurité.

D'ailleurs, nous partageons le point de vue de l'Ambassadeur Greenstock en ce qui concerne le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire. Un changement dans les méthodes de fonctionnement des institutions locales, et notamment des institutions judiciaires, est aussi essentiel qu'un changement d'idéologie.

Avant de rendre la parole, je voudrais brièvement répondre à d'autres observations faites par les membres du Conseil, en particulier par l'Ambassadeur Lavrov. Les Accords de Dayton/Paris ont institué constitutionnellement la pleine coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international. Les Accords, en particulier dans leurs annexes, ont adopté le mécanisme des arrestations qui ont été effectuées. Les Accords de Dayton/Paris continuent de jouir de tout l'appui et de toute la confiance de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine. En dépit des nombreuses arrestations effectuées par la Force de stabilisation (SFOR) et d'autres forces légales à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine, l'autorité souveraine de la Bosnie-Herzégovine — à savoir la Présidence — n'a pas jugé bon de remettre en cause ces arrestations.

Deuxièmement, la Mission de la Bosnie-Herzégovine auprès des Nations Unies fera un effort sincère pour informer le Conseil et l'Organisation internationale dans son ensemble des positions adoptées par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine dans son ensemble, et parfois les avis, même s'ils sont controversés, des dirigeants politiques importants au sein de la Bosnie-Herzégovine. Nous faisons cela pour informer le Conseil et non pour faire un plaidoyer. En ce sens, le Conseil va d'ailleurs bientôt recevoir une proposition d'un membre de la présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Ante Jelavić. Je signale que cela ne sera pas forcément accepté par la Mission, mais que le but est d'informer et d'apporter une contribution utile au débat en ce qui concerne les accords et leur mise en oeuvre.

Mais ici, je me permets de proposer un avis très personnel. Le succès de la mise en oeuvre des Accords de Dayton-Paris, et en particulier des initiatives nécessaires, comme la Déclaration de New York — ou, si l'on préfère, des injections de capitaux — seront la meilleure parade contre ceux qui pensent que la seule issue possible reposerait sur une modification des Accords de Dayton-Paris.

Troisièmement, je ne suis pas ici pour défendre les paroles ou les actes d'un quelconque membre de la présidence, mais je ne pense pas qu'il soit exact ou bon de faire dire au Président Izetbegović qu'il estime que les membres d'un autre groupe ethnique sont par définition des ennemis. Je pense que l'Ambassadeur Lavrov a mal compris. Surtout, je ne crois pas qu'il y ait un membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine qui considère les membres d'un autre groupe ethnique comme des ennemis, en raison simplement de leur origine ethnique. Ce serait perpétuer le dangereux stéréotype d'un cercle vicieux de haines ethniques en Bosnie-Herzégovine. Cela ne correspond pas à l'histoire de la Bosnie-Herzégovine.

Pour reprendre les paroles du représentant de la Jamaïque, nous savons tous en Bosnie-Herzégovine que notre plus grande richesse, c'est notre peuple et, bien sûr, notre diversité. Je remercie le représentant de ces paroles.

Pour terminer sur une note plus optimiste, je remercie le Conseil de ce débat des plus constructifs et de son appui constant. Je tiens à remercier, en particulier, M. Jacques Paul Klein et tout le personnel de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine de leurs efforts, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix. Nous sommes maintenant des partenaires, et l'avantage supplémentaire, c'est qu'il y a désormais des Bosniaques de toutes origines dans les forces de police des Nations Unies et dans les opérations de maintien de la paix. C'est une bonne chose pour l'ONU et pour nous, et nous comptons pouvoir intensifier encore ces efforts et développer ces possibilités. À cet égard, le représentant de l'Italie nous apportera des éclaircissements sur certains des efforts utiles faits en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Monteiro (Portugal) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité, dans lesquels je vous souhaite plein succès.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen — l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège — souscrivent à cette déclaration.

Qu'il me soit permis de remercier M. Annabi de son exposé et des renseignements nouveaux qu'il a apportés sur la situation depuis la parution du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

L'Union européenne et ses membres, qui apportent la plus grande contribution à l'effort international d'assistance en Bosnie-Herzégovine, restent déterminés à poursuivre leur appui à la consolidation économique et démocratique de ce pays, à la réinsertion des réfugiés et à la réconciliation nationale. Cette année, 100 millions d'euros ont été consacrés à la Bosnie-Herzégovine dans les domaines prioritaires suivants : appui au processus de rapatriement, renforcement des institutions, coopération avec la Banque européenne d'investissement, assistance fiscale et douanière, relance économique, appui aux médias, éducation et assistance technique. Au cours des dernières années, l'aide technique et l'aide à la reconstruction se sont élevées à plus d'un milliard d'euros, tandis qu'un montant équivalent était consacré à l'aide humanitaire. Au total, l'Union européenne a fourni plus de 2,5 milliards d'euros à la Bosnie-Herzégovine, depuis 1991.

L'Union européenne apporte également son soutien à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, et particulièrement au travail qu'elle effectue avec les académies de police et dans le domaine de la réforme judiciaire. Bien entendu, les États membres de l'Union européenne continuent de fournir un nombre important de contrôleurs de police à la MINUBH et des contingents à la Force de stabilisation (SFOR), tout en continuant de détacher du personnel au Bureau du Haut Représentant, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à la Mission de vérification de la Communauté européenne.

L'Union européenne continue, d'autre part, à oeuvrer activement, au sein du Conseil de mise en oeuvre de la paix, à l'application intégrale de l'Accord de paix de Dayton-Paris, et soutient pleinement les efforts du Haut Représentant en la matière. Toutefois, nous devons réaffirmer le point de vue de l'Union européenne, à savoir qu'il appartient aux Bosniaques eux-mêmes de faire progresser le processus davantage et beaucoup plus rapidement. C'est d'ailleurs l'avenir à long terme de la Bosnie-Herzégovine qui en dépend.

Le Conseil des ministres de l'Union européenne a récemment salué l'initiative de la Commission européenne portant sur l'élaboration d'un plan d'orientation pour la Bosnie-Herzégovine, lequel précéderait une future étude de faisabilité sur l'ouverture de négociations concernant un accord de stabilisation et d'association. Mais le rythme des progrès à cet égard dépendra de la volonté des autorités de Bosnie-Herzégovine de tirer pleinement parti des possibilités offertes par le processus de stabilisation et d'association.

L'Union européenne est donc préoccupée de voir que les dirigeants bosniaques n'ont encore appliqué ni la lettre ni l'esprit de la Déclaration de New York du 15 novembre 1999. L'Union européenne réitère son appel à mettre en oeuvre rapidement et intégralement la Déclaration et engage instamment les parties bosniaques à surmonter les difficultés restantes. Nous déplorons à cet égard le retard enregistré dans la mise en place du Service frontalier.

Des dispositions constructives et énergiques devront être prises très rapidement pour assurer la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de paix de Dayton-Paris et le bon fonctionnement des institutions pertinentes, si l'on veut que l'Union européenne continue de participer à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine dans les proportions où elle le fait actuellement.

L'Union européenne attend donc que les parties bosniaques fassent état des progrès qui s'imposent d'ici à la prochaine réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix, en mai, et compte, à cet égard, sur la tenue d'élections municipales libres et équitables en avril.

La stabilisation à long terme de la Bosnie-Herzégovine est un objectif poursuivi dans le cadre du Pacte de stabilité signé à Cologne, en juin dernier, en vue de garantir durablement la paix, la prospérité et la stabilité de l'ensemble de

la région. À cet égard, l'Union européenne appuie sans réserve les efforts déployés par le Coordonnateur spécial du Pacte, la Commission européenne et la Banque mondiale en vue d'obtenir suffisamment de fonds à la conférence de financement qui se tiendra les 29 et 30 mars et de mettre sur pied un module crédible de projets de mise en train.

L'Union européenne continue également d'attacher une grande importance au travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au principe de traduire en justice les personnes mises en accusation par le Tribunal. L'Union européenne rappelle à tous les États l'obligation qu'ils ont de coopérer avec le Tribunal en livrant toutes les personnes mises en accusation.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kastrup (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'apprécie le fait que l'on ait donné aux États Membres qui ne sont pas membres du Conseil, mais qui s'intéressent de très près à la mise en oeuvre de l'Accord de paix Dayton/Paris, la possibilité d'exprimer leurs points de vue sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Mon gouvernement se félicite vivement de cette mesure qui contribue à une activité plus transparente et, par conséquent, plus crédible du Conseil.

Je voudrais remercier tous ceux qui nous ont appuyés et demander la compréhension de ceux qui ont été réticents jusqu'ici. Comme les membres du Conseil le savent, nous avons proposé de limiter le temps de parole des non-membres à cinq minutes. Je vais essayer de respecter cette limite que nous nous sommes imposée.

Je voudrais, tout d'abord, m'associer à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence portugaise. Mais je voudrais faire quelques observations en ma qualité de représentant d'un pays qui est très impliqué dans le processus de paix. Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général, et repris par M. Annabi aujourd'hui, selon lequel les progrès sont lents dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton ainsi que dans l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). L'Allemagne estime par conséquent que malgré l'existence d'autres crises dans la région qui nécessitent toute l'attention et des ressources importantes, la mission en Bosnie-Herzégovine est loin d'être terminée. Nous engageons donc les États Membres à continuer à être profondément attachés au processus afin de conserver la dynamique créée au cours de ces dernières années.

Mon pays se félicite du rapport de la présidence de la Bosnie-Herzégovine sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration de New York du 15 novembre 1999, et j'ai écouté avec attention et avec le plus vif intérêt ce qu'a dit notre collègue de la Bosnie-Herzégovine aujourd'hui. Les engagements pris dans cette déclaration sont en passe de se concrétiser.

L'Allemagne ne peut, cependant, qu'exprimer sa déception devant le fait, qu'une fois de plus, les progrès n'aient été possibles qu'après l'intervention du Haut Représentant. Nous espérons qu'à l'avenir les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine montreront qu'ils sont à la hauteur de leurs responsabilités. L'adoption rapide d'une loi électorale et la mobilisation de ressources budgétaires suffisantes pour l'appliquer constitueraient la preuve tangible de la maturité des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine et de leur capacité de prendre leurs affaires en main. Je voudrais m'associer aux observations faites par mon collègue de la France, qui a parlé de la nécessité pour les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine de s'approprier la destinée de leur pays.

Dans ce contexte, nous aimerions en savoir un peu plus sur la mise en oeuvre de la loi sur le Service national des frontières, en particulier s'agissant de l'autorité chargée du Service frontalier. J'aimerais aussi savoir si la Bosnie-Herzégovine va prévoir dans son budget des fonds suffisants pour l'application de la loi. Quelles sont le prochaines mesures envisagées?

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant aux manoeuvres d'obstruction de la part des autorités croates de Bosnie à Mostar. L'intégration réussie de la force de police et de l'administration en général à Mostar créerait un précédent et permettrait des avancées ailleurs en Bosnie-Herzégovine. L'Allemagne est prête à coopérer avec la MINUBH et avec le Haut Représentant dans la poursuite de cet objectif. À cette fin, nous serions très heureux de connaître les mesures que la MINUBH et le Haut Représentant envisagent de prendre pour l'avenir immédiat.

Le rapport du Secrétaire général indique que le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire aura achevé ses travaux d'ici la fin de l'année. Étant donné que la mise en oeuvre de la réforme du système judiciaire vient seulement de commencer, et qu'il est fort probable que l'on essayera d'y faire obstacle, l'Allemagne voudrait savoir comment cette réforme se poursuivra et quel organe sera chargé de la supervision du processus de réforme judiciaire. Cette question a déjà été posée par d'autres participants à cette séance.

Mon pays se félicite des mesures prises par la MINUBH pour relever les normes de qualification du personnel du Groupe international de police. Compte tenu de l'accent mis sur les tâches de coïmplantation et d'assistance technique, ces normes plus élevées sont fondamentales pour que ces tâches soient menées à bien.

S'agissant des options qui seraient examinées concernant les besoins en matière de sécurité de la Mission, comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, l'Allemagne souhaiterait attirer l'attention du Conseil sur l'expérience de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, qui pourrait être prise en considération pour la MINUBH.

Monsieur le Président, je vous remercie de l'attention du Conseil et, une fois de plus, de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole à cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et faire sa déclaration.

M. Göktürk (Turquie) (*parle en anglais*) : C'est pour ma délégation une satisfaction particulière que de voir le Conseil de sécurité dirigé par le Représentant permanent du Bangladesh, pays avec lequel la Turquie a les liens amicaux les plus étroits. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Annabi de l'exposé qu'il nous a fait et nous saluons en particulier les progrès réalisés jusqu'ici dans la restructuration des forces de police ainsi que les mesures prises pour améliorer les pratiques et les procédures judiciaires.

Le rapport du Secrétaire général, qui vient d'être résumé, nous présente également un tableau plus clair de la position actuelle des différents protagonistes en Bosnie-Herzégovine. L'attitude à l'égard des efforts déployés par la Mission des Nations Unies pour restructurer les forces de police et en faire une force véritablement multiethnique, dans certaines parties du pays, est particulièrement révélatrice. Ceux qui s'efforcent constamment de saper ce processus doivent comprendre que c'est en fait leur propre sécurité et leur propre avenir qu'ils compromettent.

La mise en oeuvre des Accords de Dayton/Paris demeure notre objectif constant. La Bosnie-Herzégovine devrait être préservée en tant qu'État multiethnique, multiculturel, indépendant et souverain à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Le Haut Représentant Wolfgang Petritsch jouit du plein appui de mon gouvernement dans sa tâche. Nous appuyons également le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur Jacques Paul Klein, dont la manière directe d'aborder les réalités de la Bosnie-Herzégovine est digne d'éloges.

Mais rien ne peut réellement être accompli et rien ne peut durer que grâce à la seule persévérance de la communauté internationale; les vrais acteurs en Bosnie-Herzégovine doivent assumer les tâches qui les attendent. Parmi ces tâches, le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées demeure une priorité urgente. La loi électorale, rédigée par des experts internationaux et locaux, doit être étudiée et adoptée par le Parlement sans autre délai, et le fonctionnement efficace des institutions communes est un préalable pour qu'elles soient acceptées par tous et considérées comme des sièges crédibles de l'autorité, de même que pour le succès du programme de relèvement économique et social.

Le Gouvernement qui a récemment remporté les suffrages en Croatie a fait un pas dans la bonne direction en déclarant que les Croates de Bosnie ne devaient plus se tourner vers Zagreb pour obtenir de l'aide, mais plutôt vers Sarajevo. Il s'agit là d'une évolution importante pour la Bosnie-Herzégovine puisque cette déclaration est en fait la reconnaissance du fait que les peuples de ce pays ont un destin commun. Si elle est mise en oeuvre, cette approche permettra certainement de favoriser les efforts d'édification de l'État.

Nous reconnaissons tous que l'édification d'un avenir commun sur les souffrances et les destructions engendrées par une guerre barbare n'est pas une tâche facile. Dans ce contexte, la coopération de tous les États avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie s'avère essentielle, non seulement pour servir la justice mais pour contribuer à l'avènement d'une ère nouvelle où les parties n'éprouvent plus le besoin de s'accuser mutuellement des pires maux. Mme Carla del Ponte, Procureur du Tribunal, a de nouveau reçu, lors de sa récente visite à Ankara, l'assurance de la coopération de la Turquie.

Mon pays s'est empressé d'aider la Bosnie-Herzégovine de toutes les façons possibles durant ses années de tragédie. Il compte maintenant parmi les plus éminents partisans de ses efforts pour l'édification de l'État et la reconstruction. Nos contributions dans toute la région, dans le cadre du Pacte de stabilité, sont également importantes. Des institutions nationales efficaces et une économie plus autonome permettront à la Bosnie-Herzégovine de mieux profiter des ressources qui sont mises à sa disposition.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Francese (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui, par laquelle la présidence du Bangladesh contribue à rendre le Conseil de sécurité plus efficace et plus conforme à l'esprit et à la lettre de l'article 31 de la Charte, ainsi qu'à l'article 37 de son règlement intérieur provisoire.

Le succès que la communauté internationale a enregistré en Bosnie-Herzégovine représente un test fondamental pour la région dans son ensemble. Comme Carl Bildt l'a rappelé, la seule façon d'aborder les zones de conflit consiste à adopter une approche régionale. Le Représentant permanent du Portugal a déjà décrit efficacement le rôle central que l'Union européenne joue en Bosnie-Herzégovine, et l'Italie souscrit pleinement à sa déclaration. Je voudrais ajouter qu'en juillet dernier, Sarajevo a accueilli le sommet où a été lancé le Pacte de stabilité, un projet ambitieux dans le cadre duquel les pays de la région adoptent une politique de reconstruction économique et politique qui vise leur intégration complète dans le contexte européen.

L'élément clef de ma déclaration aujourd'hui est l'intégration, c'est-à-dire l'examen de l'intégration dans le contexte de l'activité continue des forces de la désintégration. Je voudrais souligner qu'il y a deux objectifs fondamentaux : l'intégration à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine, et l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans son contexte géopolitique naturel, qui est celui de l'Europe.

Jusqu'à maintenant, les forces de la désintégration l'ont emporté, nourries par ce que John Hume, lauréat du prix Nobel, a appelé les germes de la guerre. De nouveaux ennemis extérieurs ont été inventés pour pouvoir garder le pouvoir à l'intérieur de sociétés, et cette tendance doit être inversée maintenant. La diversité ne doit plus être perçue comme une menace. Les événements récents en Croatie vont précisément dans le bon sens et nous montrent la voie à suivre.

Qu'il me soit permis de décrire certaines des priorités du Gouvernement italien pour atteindre ces objectifs. En ce qui a trait à l'intégration à l'intérieur du pays, nous sommes activement engagés dans deux secteurs clefs : la justice et la coopération militaire. En ce qui concerne la justice, la guerre en Bosnie-Herzégovine a amené l'Italie, en 1993, à présenter le projet du statut du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Le premier Président du Tribunal a été un citoyen italien, M. Antonio Cassese, magistrat et juge. À Rome en 1998, l'Italie a également parrainé la Conférence diplomatique pour l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale. Actuellement, en attendant que le processus de signature et de ratification soit terminé, nous encourageons activement les travaux de la Commission préparatoire de la Cour, qui visent à définir l'agression et le Règlement de procédure, et nous nous félicitons de l'engagement particulier de la délégation bosniaque à cette fin.

L'autre aspect est celui des forces armées. En ce qui a trait à l'Accord de paix de Dayton/Paris et à la Déclaration de New York, nous pouvons également contribuer concrètement à l'intégration des forces armées dans ce pays. Les forces armées qui se trouvent toujours en Bosnie-Herzégovine peuvent être transformées : d'éléments de division elles peuvent devenir des forces d'intégration interne et externe. La coopération militaire interentités peut mener à la création d'unités mixtes qui participeront aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ailleurs, dans d'autres régions du monde. Le rapport du Secrétaire général fait état de progrès intéressants à cet égard, et l'Italie, pour sa part, vient d'inviter un bataillon mixte de Bosnie-Herzégovine, composé de membres des trois groupes ethniques, à participer, avec une brigade de parachutistes italiens, à deux semaines de manoeuvres de maintien de la paix en territoire italien. Il s'agira des premiers exercices conjoints auxquels participeront des membres des différentes unités ethniques de Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, il est également approprié de rappeler deux initiatives en faveur de l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans son contexte naturel européen. Les 19 et 20 mai prochains, la ville d'Ancona accueillera une conférence sur le développement et la sécurité des mers Adriatique et Ionienne. Parmi les participants, on retrouvera les principaux dirigeants de l'Union européenne et les ministres des affaires étrangères des pays du littoral de l'Adriatique et de la mer Ionienne, y compris évidemment le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, pays riverain de la mer Adriatique. La société civile italienne est, de longue date, attachée à l'intégration communautaire dans la région. Très tôt, le vaste programme de coopération décentralisée a été mis en oeuvre en Bosnie-Herzégovine. De plus, les présidents des régions de la côte est italienne seront également présents à Ancona.

La conférence portera principalement sur la préservation de l'environnement et des ressources en eau, sur la navigation et la coopération, sur la coopération culturelle et touristique et sur la lutte contre la criminalité qui nous vient

de l’autre côté de l’Adriatique et qui menace l’ordre public dans mon pays aussi. La criminalité et la corruption étouffent la croissance économique et font obstacle aux investissement privés internationaux. En s’attaquant à ce secteur, nous pourrions favoriser la croissance nationale de la Bosnie-Herzégovine et son intégration internationale.

Nous devons souligner que l’Italie considère avec grand intérêt l’observation, dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle la MINUBH a besoin d’une sécurité accrue pour être plus efficace dans ses fonctions policières et judiciaires. À cet égard, je dois rappeler l’expérience professionnelle spéciale du corps italien de *carabinieri* engagé dans le pays, dont les membres ont un profil professionnel double puisqu’ils agissent tant à titre de policiers qu’à titre de soldats. Ils ont été affectés au Groupe international de police en Bosnie-Herzégovine et, surtout, à l’unité multinationale spécialisée de la Force de stabilisation, au Kosovo et dans d’autres régions du monde.

Enfin, il faut également porter notre attention sur la culture et l’éducation dans nos efforts d’intégration. À cette fin, le Gouvernement italien organise une initiative culturelle, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies ainsi que les universités de Sarajevo et de Rome. Cette initiative prendra la forme d’un séminaire, qui se tiendra dans la capitale de la Bosnie-Herzégovine et qui sera consacré au rôle des universités dans l’assistance humanitaire et le processus de paix dans les zones de conflit. Ce sera là une excellente occasion de souligner le fait que la culture, et les universités en particulier, offrent le meilleur moyen de construire des ponts en faveur de la paix.

Et puisque je parle de pont, je dirai, pour terminer, que l’on ne peut pas oublier que c’est la pseudo-culture de la désintégration qui a entraîné la destruction du pont de Mostar, témoignage unique du dialogue de culture entre les civilisations. La reconstruction du pont est un emblème de la renaissance de la ville de Mostar — fait qui devrait inciter à faire des efforts dans d’autres parties de la ville ainsi que de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant remercier tout particulièrement mes collègues de la Bosnie-Herzégovine, du Portugal, de l’Allemagne, de la Turquie et de l’Italie des paroles aimables qu’ils m’ont adressées, ainsi qu’à mon pays.

Je vais maintenant donner la parole à M. Annabi afin qu’il réponde à certaines des observations et questions qui ont été soulevées. Bien sûr, je proposerai également au représentant de la Bosnie-Herzégovine de répondre à toutes les questions auxquelles il souhaite répondre.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Plusieurs questions ont été posées en ce qui concerne la fin du programme d’évaluation de l’appareil judiciaire, prévu d’ici la fin de l’année. Comme le signale le rapport du Secrétaire général, nous espérons en effet que ce programme pourra prendre fin d’ici la fin de l’année. En d’autres termes, c’est le programme d’évaluation de l’appareil judiciaire qui sera terminé. La réforme judiciaire, bien entendu, va devoir se poursuivre. C’est un processus à plus long terme, qui relève, dans l’ensemble, de la responsabilité du Haut représentant. Si le Haut Représentant, comme il l’a fait dans le cas du programme d’évaluation de l’appareil judiciaire, s’adresse à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et demande son assistance dans le cadre de la réforme judiciaire, cette demande devra bien entendu être examinée et discutée avec toutes les parties concernées, y compris les membres du Conseil. Nous ressaisirons le Conseil de la question en temps opportun si cela se produisait.

L’évaluation de l’appareil judiciaire entreprise par la MINUBH nous apparaît comme étant distincte de son mandat global, qui est la mise en oeuvre de l’annexe 11 de l’Accord de Dayton. Le mandat global de la MINUBH ne se limite pas, à notre avis, à la police; il couvre aussi — comme l’indique l’annexe 11 — le contrôle, l’observation et l’inspection des organismes, structures et procédures judiciaires. Ce mandat existait avant que la MINUBH ne réalise cette évaluation judiciaire qui s’est ajoutée aux activités de la MINUBH. Il continuera, bien sûr, d’exister après que le programme d’évaluation de l’appareil judiciaire sera terminé.

Plusieurs questions ont également été posées sur une stratégie de départ éventuelle pour la MINUBH. Je voudrais à cet égard indiquer que le rapport actuel du Secrétaire général n’est qu’un rapport d’étape. Dans trois mois, il y aura un autre rapport qui sera un rapport de fin de mandat et qui dressera le bilan de la situation de façon plus complète et présentera une approche davantage tournée vers l’avenir. Nous avons l’intention de présenter les plans et recommandations futurs de la MINUBH dans ce rapport.

Plusieurs questions ont également été posées en ce qui concerne le Service frontalier et notamment sur le calendrier de sa mise en place et de son financement. Comme je l’ai indiqué dans mon exposé, la structure du Service frontalier a maintenant été acceptée par la présidence commune et nous espérons donc pouvoir faire avancer les choses. Dans

le cadre du calendrier révisé prévu pour la création du Service frontalier, on prévoit un siège et quatre unités qui seront mis en place d'ici à la mi-juillet. Ces quatre unités seront chargées du contrôle de l'entrée aux frontières à l'aéroport de Sarajevo, qui est à présent contrôlé par la Fédération, à Buljanie, qui est actuellement contrôlée par les Croates de Bosnie, à Zvornik, qui est actuellement contrôlée par les Serbes de Bosnie et à Izacic qui est aujourd'hui contrôlée par les Bosniens. Il est prévu que pour réaliser ces activités il faudra environ 300 officiers. Quatre-vingt-dix d'entre eux ont déjà été formés grâce à la coopération généreuse du Gouvernement autrichien. La formation de 180 autres officiers est prévue.

En ce qui concerne le financement, la MINUBH a réussi à faire en sorte que le Service frontalier soit considéré comme une rubrique séparée dans le budget préparé par le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Ceci permettra ainsi aux donateurs intéressés — et nous croyons savoir qu'ils sont assez nombreux — de se faire une idée claire du coût du Service frontalier et de la manière dont seront utilisés les fonds qui seront mis à disposition pour appuyer la mise en place et le fonctionnement du Service.

Une question a également été posée à propos de la suggestion faite par la MINUBH dans le contexte du Pacte de stabilité en ce qui concerne la création d'une école supérieure de police de l'Europe du Sud-Est. Il ne s'agit là que d'une suggestion de la part de la MINUBH. Cette école pourrait être créée en Bosnie-Herzégovine ou ailleurs. Nous estimons que le financement devrait être fourni grâce aux instances du Pacte de stabilité et que les membres du Pacte de stabilité devront aussi nommer un agent d'exécution pour cette école supérieure régionale. Nous n'envisageons toutefois pas que la MINUBH soit commanditaire ou agent d'exécution pour cette école.

Enfin, une question a été posée à propos des liens à établir entre la situation en Bosnie-Herzégovine et le reste de la région, notamment le Kosovo et la Croatie. De toute évidence — comme l'a dit l'Ambassadeur de France —, dans certains domaines, et peut-être dans de nombreux domaines, les progrès au sein de la MINUBH et en Bosnie sont liés à l'amélioration de la situation politique et économique générale dans l'ensemble de la région, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général s'est félicité de la promesse faite par le nouveau Gouvernement croate de s'engager à respecter la souveraineté de Bosnie-Herzégovine et de coopérer avec la population et avec la communauté internationale dans les objectifs recherchés.

Le Secrétaire général, dans ce contexte, a demandé à son Envoyé spécial pour les Balkans, M. Carl Bildt, en consultation avec les autres Représentants spéciaux de la région de réfléchir à certains de ces liens. Comme il a été mentionné par au moins un membre du Conseil, M. Bildt va préparer un rapport sur certaines de ces questions et il aura donc d'autres choses à dire à ce moment-là.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de sa réponse et je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Honnêtement, je pense que les commentaires apportés par M. Annabi répondent quasiment aux questions posées. Je voudrais simplement faire quelques remarques.

Le processus de création du Service frontalier est toujours en cours. Je crois qu'il n'est pas inexact de dire qu'en raison des difficultés existantes, obtenir un accord et rassembler la volonté politique nécessaire à certains pour accepter cet accord aura évidemment une incidence sur la mise en oeuvre du processus. Il importe donc d'être vigilant. Je crains de trahir ma neutralité si j'ajoute quoi que ce soit.

Deuxièmement, s'agissant du budget, il serait peut-être bon de faire démarrer certains des besoins financiers touchant au Service frontalier, et je remercie les pays comme l'Autriche et d'autres qui y ont contribué. Néanmoins, Dayton avait également prévu le partage des ressources issues des services douaniers, et en dernière analyse, cela devrait être plus que suffisant pour couvrir les besoins budgétaires du Service frontalier. À présent, la difficulté est que le Gouvernement central dispose de ressources très limitées. La plupart des ressources qui arrivent au Gouvernement central proviennent des entités, le Gouvernement central a donc été, parfois, la victime de la bonne volonté des entités.

Je pense qu'il y a un point sur lequel il faudrait un peu plus nous étendre, puisqu'il relève directement de la responsabilité du Conseil de sécurité, il s'agit du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire (JSAP). Qu'en est-il aujourd'hui? La réalité c'est qu'il s'agit d'un processus à long terme. Je voudrais ici souligner non seulement la question d'un changement de méthodologie mais aussi celle du traitement du problème institutionnel. Malheureusement, l'Accord de Dayton apparemment — j'insiste sur le mot «apparemment» — nous a laissé un vide institutionnel, ce qui constitue un facteur important pour l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les institutions européennes. La

Bosnie-Herzégovine n'a en effet pas encore de liens avec les tribunaux européens appropriés et notamment un tribunal des droits de l'homme, qui permettrait aux affaires de passer du niveau local au niveau du tribunal de Strasbourg. Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine ne dispose pas d'un système judiciaire centralisé, à l'exception d'un tribunal aux fonctions étroitement définies, la Cour suprême de Bosnie-Herzégovine, qui généralement ne traite pas de ce type d'affaires. Nous demandons donc au JSAP d'examiner ce problème et de voir comment l'on pourrait aller de l'avant avec ce programme.

Enfin, il est tout à fait exact que la situation dans la région a un impact sur la Bosnie-Herzégovine. Il est très important pour nous d'assister à des progrès dans la région, en particulier à Belgrade, vers la coopération et la paix. Dans le même temps, je serais très prudent pour ne pas considérer la région comme un bourbier. Il est tout à fait possible de faire des progrès dans un domaine en Bosnie-Herzégovine alors que, peut-être, les choses ne vont pas si bien dans d'autres régions. Il est certainement injuste de dépeindre la région comme étant, d'une certaine façon, définie par des haines ethniques ou même différentes composantes ethniques. Les situations sont très différentes les unes des autres. Lorsque l'on parle de la Bosnie-Herzégovine, le caractère ethnique doit être la dernière considération dans notre dialogue. Il s'agit plutôt de faire en sorte que les ressources, la méthodologie, et bien sûr, la volonté politique existent. Le facteur ethnique sera, comme je l'ai dit, un de nos avantages, une de nos ressources plutôt qu'un de nos obstacles.

M. Minton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je voudrais remercier M. Annabi de ses observations sur le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire (JSAP). Nous avons bien entendu compris les fonctions spécifiques soulignées dans le cadre de la résolution 1247 (1999) relative au système judiciaire. Néanmoins, les États-Unis continuent de penser qu'«inspecter, observer et superviser» ne permettent pas de mettre correctement en oeuvre les rapports et les recommandations du JSAP. Nous attendons donc d'entendre M. Annabi ou la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) nous dire comment les travaux en la matière peuvent être répartis entre les intéressés — c'est-à-dire la MINUBH et peut-être des organisations telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui pourraient avoir un mandat un peu plus large en la matière.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste.

Je crois que nous avons eu un débat très utile sur la question. Nous avons beaucoup apprécié l'exposé actualisé et le point de la situation faits par M. Annabi sur le rapport du Secrétaire général. Quelques points se sont nettement dégagés du débat.

Les membres du Conseil se félicitent du rapport de la Présidence commune de Bosnie-Herzégovine sur la mise en oeuvre de la Déclaration de New York, en date du 16 novembre 1999, et demandent instamment à toutes les parties de redoubler d'efforts pour appliquer celles des dispositions qui ne le sont pas encore.

Les membres du Conseil demandent également aux intéressés d'assurer sans nouveau retard l'intégration du Ministère de l'intérieur ainsi que l'intégration de la chaîne de commandement et des systèmes de communication de la police dans toute la Fédération, et en particulier à Mostar. Les membres du Conseil attendent avec intérêt de recevoir un rapport de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) sur l'adhésion à ces conditions aussi rapidement que possible.

Les membres du Conseil demandent également à toutes les parties, en particulier aux autorités de la Republika Srpska d'accroître le nombre des officiers de police issus de minorités, conformément à leurs obligations.

Ce sont là les points qui, je crois, sont apparus clairement au cours du débat d'aujourd'hui.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 10.